

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **12 août 2024** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
Monsieur Charles Beaupré, inspecteur en urbanisme

Public : 8 personnes représentant le public

Absences motivées : Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4

232-08-2024 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 12 août 2024 soit ouverte à 20 h.

233-08-2024 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 12 août 2024 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Exemption de stationnement – Lot 3 045 934
- 13.2 Demande de réouverture de l'entente intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon
- 13.3 Mandat à GNL Arpenteurs-Géomètres inc. – Opération cadastrale d'une nouvelle rue
- 13.4 Motion de félicitations – Équipe des travaux publics

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

234-08-2024 3.1 Séance ordinaire du 8 juillet 2024

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 soit et est adopté tel que présenté.

235-08-2024 3.2 Séance extraordinaire du 22 juillet 2024

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2024 soit et est adopté tel que présenté.

236-08-2024 3.3 Consultation publique du règlement CV. 595

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la consultation publique du règlement CV. 595 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif aux droits acquis et aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

237-08-2024 4.1 Rapport du maire et faits saillants pour l'exercice financier 2023

ATTENDU QUE les exigences de la *Loi sur les Cités et Villes* et plus particulièrement l'article 105.2.2.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel acceptent le rapport du maire et les faits saillant pour l'exercice financier 2023, déposé par le maire Gaétan Gravel;

QUE ces documents soient publiés sur le site Internet de la ville.

238-08-2024 4.2 Gestion des actifs

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Gabriel reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la ville et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la ville transmette au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

239-08-2024 4.3 Correction de la résolution 161-05-2024 – Avenant à l'entente de vitalisation (FRR volet 4) : Extension de délai

ATTENDU QUE la résolution 161-05-2024 concernant l'avenant à l'entente de vitalisation (FRR volet 4) : Extension de délai n'autorise pas la bonne personne à signer l'avenant en question.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la résolution 161-05-2024 suit modifiée comme suit :

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire, monsieur Gaétan Gravel, à signer l'avenant relatif à l'entente de vitalisation avec le ministère des Affaires municipales.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 juillet 2024

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 juillet 2024 :

- Cible Famille Brandon – Rapport d'activités 2023-2024

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2024

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2024.

240-08-2024 6.2 Comptes à payer au 31 juillet 2024

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 juillet 2024, des chèques numéros 8566 à 8606 totalisant **126 088.69 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 juillet 2024, des chèques numéros 8517 à 8565 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5797 à 5817 totalisant **258 353.22 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

241-08-2024 **6.3 Adoption des états financiers 2023**

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil adoptent les états financiers pour l'année 2023, tels que présentés.

242-08-2024 **6.4 Affectation des surplus aux règlements CV. 534, CV. 540 et CV. 548**

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt CV. 534 présente un surplus au montant de sept cent cinquante et un et sept cent soixante et un dollars (**751 761 \$**);

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt CV. 540 présente un surplus au montant de cinquante-cinq cent vingt-six dollars (**55 126 \$**);

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt CV. 548 présente un surplus au montant d'un million trois cent dix et trois cent quarante-cinq (**1 310 345 \$**);

ATTENDU QUE les sommes inutilisées doivent être affectées aux règlements CV.534, CV. 540 et CV. 548.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel réserve le montant de cent sept cent cinquante et un et sept cent soixante et un dollars (**751 761 \$**) du règlement CV 534 :

✓ 2024	55 084 \$
✓ 2025	60 124 \$
✓ 2025 – réduction de refinancement	751 761 \$

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel réserve le montant de cinquante-cinq cent vingt-six dollars (**55 126 \$**) du règlement CV. 540 :

✓ 2024	55 126 \$
--------	-----------

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel réserve également le montant d'un million trois cent dix et trois cent quarante-cinq (**1 310 345 \$**) du règlement CV. 548 :

✓ 2024	91 164 \$
✓ 2025	324 871 \$
✓ 2026	322 909 \$
✓ 2027	320 592 \$
✓ 2028	244 436 \$
✓ 2028 – réduction de financement	1 310 345 \$

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

243-08-2024 8.1 Autorisation de demande au MTQ – Réfection de la route 347 des limites nord jusqu'à l'avenue du Parc

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville autorise monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics, à placer une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la réfection de la route 347 des limites nord jusqu'à l'avenue du Parc.

244-08-2024 8.2 Annulation de l'entente de service 2024-24966 avec le MTQ – Inspection du réseau pluvial sur des tronçons des routes 347 et 348

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics avait été autorisé à signer l'entente de services portant sur la réalisation de l'inspection du réseau pluvial (conduites, regards et puisards) sur des tronçons de routes 347 et 348 (rés. 071-03-2024);

ATTENDU QUE plusieurs contraintes ont perturbé les démarches de l'appel d'offres, rendant impossible l'octroi et la réalisation du mandat.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville annule l'entente de service 2024-24966 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'inspection du réseau pluvial sur des tronçons des routes 347 et 348.

245-08-2024 8.3 Modification de l'inventaire du règlement de stationnement et de circulation CV. 498 – Ajouts de deux arrêts

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes*, le *Code de la Route* et le *Code de la Sécurité Routière*, la Ville de Saint-Gabriel a le pouvoir de réglementer le stationnement des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QUE le règlement CV. 498 régissant le stationnement et la circulation est en vigueur;

ATTENDU QUE l'inventaire des règles de stationnement et de circulation a été adopté par la résolution 181-06-2016 le 6 juillet 2016.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil acceptent de modifier l'inventaire des règles de stationnement et de circulation du règlement CV. 498 pour ajouter deux arrêts sur la rue Bélair à l'intersection de l'avenue Léger.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

246-08-2024 9.1 Avis de motion du règlement CV. 599 – Tarification des services d'eau

AVIS DE MOTION est donné par Julie Tessier, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption le projet de règlement CV. 599 relatif à la taxation des services d'eau.

247-08-2024 9.2 Dépôt du premier projet de règlement CV. 599 – Tarification des services d'eau

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. C-47.1), une ville peut adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, ch. F-2.1), une ville peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services et activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 599 relatif à la tarification des services d'eau soit adopté, tel que déposé.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

248-08-2024 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 juillet 2024

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 juillet 2024.

249-08-2024 11.2 Adoption du règlement CV. 595 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux droits acquis et aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

ATTENDU QU'un avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés et lesquels portent sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel »;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 595 a eu lieu le 8 juillet 2024;

ATTENDU QU'après la séance de consultation publique du 8 juillet 2024, le conseil a adopté le projet de règlement CV. 595;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du certificat d'absence de demande de participation référendaire déposé par le greffier concernant le règlement CV. 595.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte le règlement CV. 595 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif aux droits acquis et aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, tel que déposé.

250-08-2024 11.3 Adoption du règlement CV. 598 – Gestion des eaux pluviales

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel est régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et par la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel juge approprié de se prévaloir des dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE le conseil désire prévoir des normes concernant la gestion des eaux pluviales des propriétés privées;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que le présent règlement soit adopté;

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés pour le projet de règlement CV. 598 relatif à la gestion des eaux pluviales.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel adoptent le règlement CV. 598 relatif à la gestion des eaux pluviales, tel que déposé.

251-08-2024 11.4 Adoption du second projet de règlement CV. 597 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux zones C-06, H-07 et H-17

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et lequel porte sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel ».

ATTENDU QU'en réponse à la crise du logement, il y a lieu d'augmenter l'offre de logements en modifiant ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le nombre de logements maximum dans les grilles de spécification est par bâtiment et non par terrain;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les stationnements pour l'usage habitation en cour avant sous certaines conditions;

ATTENDU QU'il y a lieu de protéger la coupe d'arbres par règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du premier projet ont été donnés pour le règlement CV. 597, lequel porte sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel »;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 595 a eu lieu le 12 août 2024.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE le second projet de règlement CV. 597 lequel porte sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » soit adopté, tel que déposé.

252-08-2024 11.5 Demande de dérogation mineure – 206, rue Michaud

ATTENDU l'analyse et les explications transmises par l'inspecteur en urbanisme aux membres du conseil, pour la demande de dérogation mineure pour le lot 3 044 821 situé au 206, rue Michaud,

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme n'est pas en mesure de formuler une recommandation majoritaire concernant la présente demande;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette dérogation mineure a été publié le 26 juillet 2024;

ATTENDU QUE suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la demande de dérogation mineure du lot 3 044 821, situé au 206, rue Michaud, autorisant que la superficie totale de tous les bâtiments accessoires ne peut excéder 19 % de la superficie du terrain sur lequel ils sont érigés malgré qu'elle soit fixée à 10 % par l'article 85 du règlement de zonage numéro C.V. 195 de la Ville de Saint-Gabriel.

253-08-2024 11.6 Vente de terrain – Lot 3 506 491

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la vente d'une partie du lot 3 506 491, situé sur la rue Gagné derrière le terrain de monsieur Patrice Lévesque et appartenant à la ville, à monsieur Patrice Lévesque, à titre onéreux;

QUE les frais d'arpentage, de notaire, de mutation et tous autres frais seront à la charge de l'acheteur;

QUE le maire et la direction, soit Michel St-Laurent ou Mireille Bibeau, soient autorisés à signer les papiers notariés.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

254-08-2024 12.1 Embauche d'une employée à la guérite de la plage – Saison estivale 2024

ATTENDU le départ d'une préposée à la guérite de la plage.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'embauche d'Alyson Pelland comme préposée à la guérite de la plage pour la saison estivale 2024 au taux horaire de **16.50 \$**.

255-08-2024 12.2 Frais de déplacement – Gestion du lac Maskinongé

ATTENDU QUE la coordonnatrice de la gestion du lac Maskinongé utilise son véhicule pour accéder au débarcadère situé sur le rang Saint-Augustin, et ce à des fins professionnelles.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise une allocation pour les frais de déplacement à la coordonnatrice de la gestion du lac Maskinongé au montant de **40 \$** par semaine.

13. VARIA

256-08-2024 13.1 EXEMPTION DE STATIONNEMENT – LOT 3 045 934

ATTENDU la demande de monsieur Guillaume Lebrun, vice-président des Constructions Gariépy Lebrun inc., de se prévaloir de l'article 53.1 du règlement CV. 195 (amendement CV. 373) pour avoir 2 stationnements en vue du 7 logements qui sera construit sur le lot 3 045 934 situé sur la rue Beausoleil, lequel stipule :

PAIEMENT POUR FINS DE STATIONNEMENT : Nonobstant toutes dispositions à ce contraire, le conseil peut exempter de fournir et de maintenir le nombre d'unités de stationnement exigé au présent règlement moyennant le paiement d'une somme équivalent à **100 \$** par unité de stationnement non aménagé et/ou non disponible.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE soit appliqué l'article 53.1 du règlement CV. 195 (amendement CV. 373) afin de permettre à monsieur Lebrun de se soustraire aux exigences prévues en matière de places de stationnement requises pour les logements, lesquelles places sont fixées à un nombre maximal de dix (10);

QUE monsieur Lebrun prenne les moyens nécessaires afin de combler le maximum d'espaces de stationnement hors-rue;

QUE cette résolution soit effective sur acquittement du montant exigé, soit **200 \$** par unité de stationnement non aménagée et/ou non disponible.

**257-08-2024 13.2 DEMANDE DE RÉOUVERTURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON**

ATTENDU l'entente intermunicipale liant la Ville de Saint-Gabriel aux municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville et Saint-Cléophas-de-Brandon concernant le Centre sportif et culturel de Brandon;

ATTENDU QUE cette entente, intervenue le 22 avril 2020, parviendra à échéance en 2025, sauf renouvellement;

ATTENDU QUE le conseil de la ville désire que soient apportées des modifications à cette entente, au chapitre de la répartition des dépenses en immobilisation, telle qu'elle est présentement établie aux termes de l'article 7 de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil de la ville invite les autres partenaires de la Régie à un processus de discussion et de négociation en vue de modifier, consensuellement, les termes de l'article 7 de l'actuelle entente afin de revoir le mode de répartition des dépenses en immobilisation, tel processus devant être complété, au plus tard le 22 octobre 2024;

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée aux autres municipalités partenaires de la Régie.

**258-08-2024 13.3 MANDAT À GNL ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. – OPÉRATION
CADASTRALE D'UNE NOUVELLE RUE**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel possède le lot 3 044 263.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres ce conseil autorisent le directeur général à retenir les services de la firme GNL Arpenteurs-Géomètres inc. pour faire cadastrer une nouvelle rue située sur le lot 3 044 263;

QUE le conseil mandate le maire et le directeur général à signer tout document ou acte donnant effet à la présente.

259-08-2024 13.4 MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les fortes pluies du 9 août 2024 qui ont apportées plusieurs complications dans la ville;

CONSIDÉRANT le travail effectué par l'équipe des travaux publics.

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Gabriel adresse une motion de félicitations à l'égard du directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, ainsi qu'à toute son équipe pour leur implication et

leur disponibilité pour rétablir les diverses problématiques survenues dans la ville suite aux fortes pluies du 9 août 2024.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

260-08-2024 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 12 août 2024 soit levée à 21h10.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 13^e jour d'août 2024.

Gaétan Gravel
Maire